



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

DIX-HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG/18) Kampala, Ouganda (27 – 30 mars 2012)

Point 1.4 de l'ordre du jour: Examen l'état de mise en œuvre des recommandations de la réunion spéciale AFI RAN 2008 de l'OACI

SUIVI DE LA RECOMMANDATION 5/13 DE LA RÉUNION SPÉCIALE AFI RAN - ACTIVITÉS DES ÉQUIPES DE SÉCURITÉ DES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OACI

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail présente des informations sur les mesures prises par le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) par rapport à la mise en œuvre de la recommandation 5/13 de la réunion spéciale AFI RAN (Durban, Afrique du Sud - 24 au 29 novembre 2009), relative au suivi et surveillance continue de la viabilité des projets de mise en œuvre.

La note fournit des renseignements supplémentaires sur les activités des équipes de sécurité des bureaux régionaux (ROST), le développement et la mise en œuvre de mesure des plans d'actions pour aider les États, en particulier ceux qui sont sous la Commission d'examen de surveillance et d'Assistance (MARB) ou spécialement ceux ayant des préoccupations significatives de sécurité (SSC).

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3

RÉFÉRENCE (S):

- Rapport de la réunion spéciale AFI RAN de l'OACI (2008) (Doc 9930)

Objectif(s) Stratégique(s): Sécurité (A)

1. INTRODUCTION

1.1 L'un des objectifs de la réunion spéciale AFI RAN (Durban, Afrique du Sud, 24 à 29 novembre 2008) était d'évaluer la mise en œuvre du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI).

1.2 Les recommandations de la réunion Spéciale AFI RAN dans le domaine de la sécurité ont donc été déléguées soit au Plan AFI pour la mise en œuvre ou ont requiert la contribution et/ou la participation du Plan AFI pour leur mise en œuvre effective.

1.3 Le présent document fournit des informations sur l'état de mise en œuvre de la recommandation 5/13 relative au suivi et surveillance continue de la viabilité des projets de mise en œuvre.

2. DISCUSSION

2.1 Pour mettre en œuvre de la Recommandation 5/13 de la Réunion Spéciale AFI-RAN, des équipes de sécurité des bureaux régionaux (ROST) ont été établies dans les bureaux régionaux pour l'Afrique de l'Est et Australe (ESAF) et pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest (WACAF).

2.2 Les ROSTs ont été établies par le Secrétaire Général de l'OACI en janvier 2009. Ils sont composés des experts régionaux et des Directeurs Régionaux Adjointes comme chefs d'équipe.

2.3 Sous la direction des directeurs régionaux adjointes, le mandat du ROST inclut la fourniture d'une assistance aux États dans leurs efforts pour résoudre les carences identifiées à travers les audits de l'OACI et les analyses des écarts effectuées sous le Plan AFI.

2.4 Pour chaque Etat, une approche en trois étapes a été utilisée pour élaborer le plan d'action sur mesure. Dans la première étape, les ROSTs recueillit des données pour évaluer le niveau de la mise en œuvre du plan d'action correctrice (CAP) par l'État et identifier le type et la nature de l'assistance requise.

2.5 Sur la base des informations recueillies par les ROSTs, un projet de plan d'action initial est élaboré. Il est généralement divisé en trois phases: court, moyen et long terme.

2.6 L'objectif à court terme est de combler les carences de sécurité importantes en utilisant les ressources du Bureau régional (ROST). La période à court terme est généralement une poursuite de la mise en œuvre du CAP pour combler les carences persistantes. La durée de chaque mandat est déterminée par le niveau de mise en œuvre du CAP et la disponibilité des autres ressources individuelles et régionales. La période à long terme est destinée à fournir une plate-forme pour l'OACI et l'État de continuer à surveiller la situation sur une base continue afin de promouvoir la sécurité aérienne et s'assurer que l'État maintient sa capacité à se conformer aux exigences de surveillance de sécurité.

2.7 Une fois finalisé, le plan d'action est présenté à l'État lors d'une mission ROST pour obtenir son engagement politique à travailler avec l'OACI et d'autres partenaires dans la résolution des carences en matière de sécurité et le renforcement des capacités pour la supervision de la sécurité.

2.8 Pendant la même mission, l'équipe de ROST se réunit également avec les partenaires au développement de l'État et présente le rôle de l'OACI et la nouvelle approche pour aider les États à combler les carences en matière de sécurité. Les rencontres avec les partenaires au développement visent à mettre en place une coordination entre l'OACI et les partenaires au développement sur tous les projets liés à l'aviation pour favoriser la coopération qui peut être nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'OACI et aussi solliciter leur appui afin de s'assurer que la sécurité de l'aviation est dûment pris en considération et privilégié dans la planification du développement national de l'État pour le développement durable des capacités de supervision de la sécurité.

2.9 Les Partenaires du Développement rencontré au cours de cette mission comprennent des partenaires multilatéraux comme la Banque Africaine du Développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et les partenaires bilatéraux tels que l'Union Européenne et les agences d'aide aux États ou des ambassades.

2.10. À la fin du mois de février 2012, quinze (15) plans d'action sur-mesure ont été présentés aux États. Les activités de mise en œuvre ont commencé pour les États qui ont officiellement accepté le plan proposé. La mise en œuvre pour les autres États débutera une fois qu'ils auront officiellement confirmés leur accord.

3. SUITE À DONNER

3.1 La réunion est invitée à:

- a) prendre note de l'état actuel de la mise en œuvre de la recommandation de la 5 / 13 de la réunion spéciale RAN AFI/08;
- b) recommander que les États prennent avantage de l'aide apportée par les ROST pour soutenir la mise en œuvre de leurs plans d'action correctrice.

-FIN-